

Association Syndicale du Canal de Manosque

La Filiole

BULLETIN D'INFORMATION DU CANAL DE MANOSQUE

SOMMAIRE

- MOT DE JEROME DUBOIS, MAIRE DE VOLX
- 2. UNE REPRISE EN REGIE PUBLIQUE EFFECTIVE AU 1^{ER} JANVIER 2014
- 3. ÇA AVANCE ? LES TRAVAUX
- 4. SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT DE CANAL!

Pour tout renseignement :

ASSOCIATION SYNDICALE DU CANAL DE MANOSQUE

(ASCM)

TÉL.: 04 92 74 39 34 FAX: 04 92 73 21 30

E-mail: info@canaldemanosque.com www.canaldemanosque.com

NOUVELLE ADRESSE DE L'ASCM:

ZA LA CARRETIERE 33, rue des entreprises 04130 VOLX

UNE REPRISE EN REGIE PUBLIQUE EFFECTIVE AU 1^{ER} JANVIER 2014

Comme annoncé au fil des précédents numéros du bulletin d'information « La Filiole », la reprise en régie de l'ensemble des missions confiées depuis 1977 à la Société du Canal de Provence, en tant que délégataire du service public, est effective depuis le 1er/01/2014.

Pour les assurer, l'ASCM a accueilli 9 agents supplémentaires, objets, pour 7 d'entre eux, d'un transfert depuis la Société du Canal de Provence et, pour 2 d'entre eux, d'un recrutement suite à la parution d'offres d'emploi. Tous ont déjà travaillé sur le canal de Manosque pour le compte du précédent fermier, la Société du Canal de Provence, et ont une expérience certaine en exploitation et entretien de canaux.

Aygadiers ou Chef aygadier, ils ont la responsabilité de distribuer l'eau selon les règles définies et, en particulier, le tour d'eau - mise en eau, mise à sec, ouverture et fermeture des prises d'eau, interventions sur les vidanges et les purges, gestion des batardeaux, ...- et de surveiller les ouvrages, les plans d'eau et les débits. Des travaux d'entretien - dégrillage, nettoyage, graissage des équipements. remplacement de pièces, curage, réparation de talus, désherbage, débroussaillage, élagage,...et de petite maçonnerie - réfection localisée d'enduits, de peintures, de clôtures, de grilles, de martelières, ...- s'imposent. Ils assurent également le lien avec les adhérents et les propriétaires riverains des ouvrages de l'ASCM ainsi qu'une police de l'eau et des ouvrages.

MOT DE M. JEROME DUBOIS, MAIRE DE VOLX

BIENVENU A VOLX!

« C'est avec un immense plaisir que nous avons accueilli le canal de Manoque à Volx. Elément identitaire fort dans notre Provence historiquement pauvre en eau, preuve de l'ingéniosité des hommes et de leur capacité à fertiliser le territoire, le canal apporte un service inestimable.

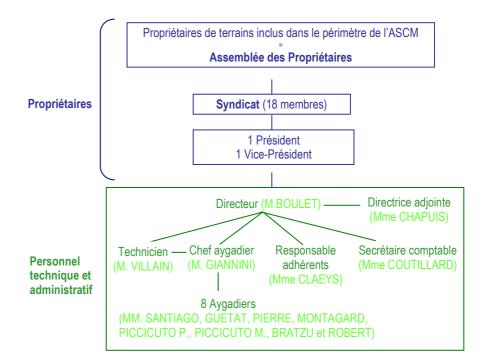
Avec le contrat de canal signé le 10 juillet 2009, les collectivités locales sont désormais des partenaires reconnus. Gestion des ouvrages, apports d'eau à l'agriculture, aux particuliers et aux collectivités, aménagement du territoire mais aussi gestion de la biodiversité font partie des missions du canal, de plus en plus étendues.

En effet, après avoir repris en 2010 l'établissement et le suivi de la facturation de la redevance syndicale, la gestion des données

relatives aux parcelles engagées et aux adhérents et l'accueil de ses adhérents, puis en 2011, l'établissement et le suivi du tour d'eau, l'ASCM a repris depuis le 1er janvier 2014 les dernières missions qui restaient à la charge de la Société du Canal de Provence, à savoir les missions d'entretien et d'exploitation.

Fort de ce nouvel investissement à Volx, les équipes du canal bénéficient d'un emplacement privilégié au cœur de la vallée leur permettant d'accueillir dans de bonnes conditions le personnel transféré (8 aygadiers et 1 chef aygadier) et de mener à bien toutes ses nouvelles missions. »

Jérôme DUBOIS Maire de VOLX





CA AVANCE? LES TRAVAUX

TRANCHE DE LA MODERNISATION DE DESSERTE EN EAU BRUTE MANOSQUE

Pour rappel, ce programme de travaux situé à Manosque permet de passer d'une desserte gravitaire et périodique à partir des filioles à ciel ouvert à une desserte en eau basse pression et continue à partir de canalisations en PEHD 10 bars enterrées.

Il est découpé en 4 tranches.

La première tranche a concerné les lotissements du quartier des Vannades. 920 ml de conduites et 72 adhérents.

Sous la maîtrise d'ouvrage de l'ASCM et la maîtrise d'œuvre de la Société du Canal de Provence, 2 entreprises réunies au sein d'un groupement ont travaillés entre 06/2012 et 02/ 2013: l'entreprise BUCCI FRERES (Aiguilles) et l'entreprise ALPES MEDITERRANEE TRAVAUX PUBLICS (Sainte-Tulle).

La deuxième tranche a concerné le guartier Bas Saint-Lazare, 2900 ml de conduites et 85 adhérents. Sous la maîtrise d'ouvrage de l'ASCM et la maîtrise d'œuvre de la Société du Canal de Provence, 3 entreprises réunies au sein d'un groupement ont travaillés entre 11/2013 et 03/2014: l'entreprise PROVENCE ALPES CANALISATIONS (Montgardin), l'entreprise BUCCI FRERES (Aiguilles) et l'entreprise ALPES MEDITERRANEE TRAVAUX PUBLICS (Sainte-Tulle).

Ces travaux cumulés, d'un coût à ce jour, études comprises, de 657 148 € HT, sont financés à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau RMC, 30 % par la Région et 20 % par l'ASCM.



Pose en tranchée sous chemin communal revêtu. L'ancienne filiole est conservée pour être rétrocédée à la commune de Manosque à des fins de pluvial



La 3ème tranche qui est projetée entre 10/2014 et 03/2015 concernera le quartier des Embarrades.

La 4ème tranche qui est projetée entre 10/2015 et 03/2016 concernera le quartier Saint-Pierre.

L'objectif de ces travaux est d'offrir aux adhérents péri-urbains un service de desserte en eau brute plus économe en eau, plus efficient, moins contraignant et plus adapté à leurs besoins.

LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES PETITS AQUEDUCS

Le canal de Manosque compte 73 aqueducs.

Une trentaine présente des fuites ou des désordres structurels importants.

Une première opération de confortement des petits aqueducs a été réalisée entre 12/2010 et 06/2012. Elle a concerné 8 ouvrages situés sur les communes de Peyruis, Montfort, Ganagobie ou Manosque.

La deuxième opération porte sur 9 ouvrages qui se situent à Volx et à Manosque.

Le maître d'œuvre, choisi suite à un appel d'offres, est la Société des Eaux de Marseille.

Les deux lots de ce chantier ont été notifiés au groupement d'entreprises GTM Sud (Marseille) / CHARLES QUEYRAS TP (Saint-Crépin).

L'étanchéité des cunettes et les entonnements (lot 1) ont été réalisés entre 11/2013 et 01/2014.

La reprise des maçonneries extérieures (lot 2) a débuté et devrait être terminée cet été.

Ces travaux, d'un montant prévisionnel de 260 000 € HT, sont financés à hauteur de 40 % par la Région, 40 % par l'Agence de l'Eau RMC et 20 % par l'ASCM.



Reprise d'un entonnement à la sortie d'un aqueduc, entre le revêtement béton de l'aqueduc et la section en terre du canal, par un enrochement liaisonné

- M. Gilbert SAUVAN. Président du Conseil

- Mme Gaëlle BERTHAUD, Directrice de la

délégation PACA et Corse de l'Agence de l'Eau

Général Député des Alpes de Haute Provence,

Rhône Méditerranée Corse.

SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT CANAL!

Les premiers bilans intermédiaires ont mis en évidence la nécessité de proroger de trois années la durée du Contrat de Canal en vue de pouvoir réaliser l'ensemble des opérations prévues.

Les coûts prévisionnels, les plans de financements ou les programmations de certaines opérations nécessitaient également d'être réajustés.

Enfin, il était opportun d'intégrer au Contrat de Canal les études et/ou les aménagements définis dans le cadre de la réalisation des opérations initiales inscrites audit Contrat.

Un avenant a été préparé, validé et signé le 08 novembre 2013 par l'ensemble des partenaires associés.

Il est composé des engagements, des pièces annexes relatives au programme d'opérations et au protocole de gestion de la ressource et enfin des signatures.

Le terme du Contrat est porté au 31 août 2017.

Les montants du programme d'opérations sont révisés comme indiqué dans le tableau cidessous.

	Contrat initial (5 ans)	Contrat révisé (8 ans)
Total opérations	11 417 500 €	13 682 785 €
Total opérations / an	2 283 500 €	1 710 348 €
Total subventions	7 136 720 €	8 351 377 €
Total subventions / an	1 427 344 €	1 043 922 €

Une note synthétique précisant les principales modifications apportées est disponible sur le site Internet de l'ASCM:

http://www.canaldemanosque.com/contrat canal chronologie.html

Parmi les signataires :

- · M. François AMBROGGIANI, Sous-Préfet de Forcalquier,
- · Mme Mireille PEIRANO, Vice-Présidente de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,







